



Contrat de professionnalisation

Par **David**, le **19/08/2011** à **10:54**

Bonjour,

je suis depuis juin 2011 en contrat de professionnalisation dans une usine de métallurgie. Celui-ci se termine à la fin de l'année et je devrais me faire embaucher par l'entreprise en cdi.

Malgré tout, je souhaiterais savoir si je trouve un poste ailleurs , un cdi,

est ce que je dois effectuer un préavis et de combien de temps?

est il négociable?

vais je perdre quelque indemnité que se soit? (je n'en touche pas mais c'est une question générale qui peut intéressée mes collègues qui sont dans la même situation que moi et qui eux touchent une aide des assedic, un complément de salaire).

Merci de vos réponses.

David